

Année scolaire 2015 / 2016

Ecole élémentaire

CAHIER DE LIAISON

APPARTENANT A



Classe
de
Local

Jean Mermoz

Orléans

A PROPOS DE JEAN .MERMOZ...**(1901 - 1936)**

Né le 9 décembre 1901, **Jean Mermoz** était épris de liberté depuis sa plus tendre enfance. Il se voyait écrivain ou sculpteur!

Agé de 19 ans, et face à la faillite de ses premières passions, il s'engage dans l'aviation. Doué, avec un demi baccalauréat dans sa poche, il décroche le brevet de pilote en 12 mois. **Mermoz** découvre alors sa voie et sa raison de vivre lors de sa mission syrienne (600 heures de vol en 18 mois !).

Rentré à Paris, il attendra dans la misère le rendez-vous avec son destin jusqu'au 28 septembre 1924, date à laquelle il reçoit une proposition d'engagement de la Compagnie Latécoère.

L'essai de Mermoz sera transformé deux mois plus tard avec un vol aller-retour Toulouse/Barcelone/Alicante/ Malaga/ Gibraltar/Larrache/Rabat.

En 1927, **Jean Mermoz** est dépêché par **Pierre LATECOERE** à **Rio de Janeiro** comme chef pilote. Objectif : développer de nouvelles liaisons en Amérique du Sud.

En trois années, après avoir quotidiennement frôlé la mort et vaincu la Cordillère des Andes, **Jean Mermoz** avait réussi ce challenge.

De retour en France, **Mermoz** n'avait plus qu'une obsession, traverser l'Atlantique Sud. Le 12 mai 1930, il réussit le premier vol entre **Saint-Louis** et **Natal** sur un hydravion **Laté 28**, le «**Comte de la Vaulx**».

Parti le 12 janvier 1933 de l'aérodrome de **Paris-Le Bourget**, **Mermoz** arrivait le 17 à **Buenos Aires, en Argentine**.

Le retour à **Paris** fut une formalité et un triomphe total.

Jean Mermoz venait d'inventer le métier de pilote de ligne.

Il disparut au dessus de l'Atlantique le 7 décembre 1936 aux commandes de l'avion: « **Croix du Sud** »

DIRECTION

Vous pouvez me **rencontrer**, soit en prenant rendez-vous, soit en venant à l'école les jours où je suis **déchargé (lundi – mardi – mercredi matin - jeudi - vendredi)**.
 Je serai davantage disponible le matin.
 Merci de votre compréhension.

Christian Richard.

TABLE DES MATIÈRES

A PROPOS DE JEAN .MERMOZ.....	2
DIRECTION	3
INFORMATIONS AUX PARENTS.....	4
RENSEIGNEMENTS DIVERS	5
NOUVEAUX HORAIRES	6
PERIODES SCOLAIRES :	7
DATES A RETENIR.....	7
CHARTE DE LA LAÏCITE	8
EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE	9
REGLEMENT DE L'ECOLE	10
ASSURANCE SCOLAIRE	11
FREQUENTATION ET OBLIGATION SCOLAIRE	11
COOPERATIVE	12
POLE SPORTIF	12
A.E.....	13
L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	14
L'AIDE AU TRAVAIL PERSONNEL (ÉTUDE) ...	15
LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)	16
FICHE DE SUIVI DE CLASSE.....	17
RAPPEL :	19
SUIVI DE CONDUITE.....	19

 **Feuille à REMPLIR et / ou SIGNER dans les quinze premiers jours du mois de septembre**

INFORMATIONS AUX PARENTS.

Ce cahier de liaison a pour but une meilleure communication entre l'école et les parents d'élèves.

Il contient des renseignements sur l'école et l'année scolaire, ainsi que le règlement simplifié de l'école.

Il permet le contrôle des retards (*les enfants en retard perturbent la vie des classes et ne débutent pas la journée dans les meilleures conditions*) et des absences des élèves.

Les élèves doivent **constamment l'avoir avec eux** et il ne doit rester ni à l'école, ni à la maison.

Toutes les informations concernant les réunions, les sorties, ... seront notées dans ce cahier.

IMPORTANT

Le plus grand soin doit être apporté par l'élève
à son cahier de liaison, tout au long de l'année scolaire.

A compléter et modifier très précisément :

NOM et prénom du responsable de l'élève :

Adresse exacte :

Numéros de téléphone :   

Adresse électronique : 

Signature du responsable légal :

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Coordonnées de l'école :

École Élémentaire Jean Mermoz
 10, rue Charles le Chauve
 45000 Orléans
 ① 02/38/43/49/77

✉ ec-jean-mermoz-orleans@ac-orleans-tours.fr

Site de l'école

🕸 <http://ec-jean-mermoz-orleans.tice.ac-orleans-tours.fr>

les enseignants :

• GS	<i>Laurence COSTEROSTE</i>	• CE2	<i>Sophie MARTIN</i> <i>Coralie HEMON</i>
• GS	<i>Sonia ZERMATI</i> <i>Laura SCHOEPFLIN</i>	• CE2	<i>Julie NONNET</i>
• CP	<i>Alexandre SIMINOWICZ</i>	• CM1	<i>Elena NAIT OUDRAOUI</i>
• CP	<i>Virginie LE BARBER</i>	• CM1	<i>Virginie CALISTRI</i>
• CP	<i>Fabienne BARDET</i> <i>MITRANO</i>	• CM2	<i>Stéphane LENDOM</i>
• CP /CE1	<i>Josselin GODELU</i>	• CM2	<i>Pascal HATTON</i>
• CE1	<i>Jehanne CANTREL</i>	• MS	<i>Cécile FORNASIER</i>
• CE1	<i>Karelle BRUSSEAU</i>	↳ (Maîtresse supplémentaire)	
• CLIN	<i>Caroline LUCAS</i>		

Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté (R.A.S.E.D.):

1. Psychologue *Pascal PHILIPPON*

2. Rééducateurs E *Lise JAVOY*

N° de téléphone du R.A.S.E.D. : 02 / 38 / 43 / 49 / 78 ou 07 / 82 / 99 / 97 / 75

Dames de service : *Claudine GILLES, Fabienne PRUDHOMME, Yannicke GRANDJEAN, Myriam ZAGHOUANI, Patricia HAZAZETA, Maria GUDIN, Armelle VOISIN et Valérie LE MAÎTRE JAMAIN (ATSEM)*.

Assistante de direction :

Anaïs SANTOS

NOUVEAUX HORAIRES

Ouverture des grilles

8h20

Accueil dans certaines classes à 8h20.

- Toutes les classes seront concernées à partir de cette année...
- Les élèves rentreront **du côté des maternelles** en ce qui concerne le **cycle 2** (GS – CP & CE1). **Le cycle 3** (CE2 – CM1 & CM2) **passera par la cour**. Ils monteront directement à leur étage concerné.
- Les parents pourront monter avec leurs enfants s'ils veulent rencontrer l'enseignant.

Début des cours du matin :

8h30

Fin des cours du matin : 11h30

Pause méridienne de 11h30 à 13h30

APC : 11h30 à 12h00

Ouverture des grilles

13h20

Début des cours de l'après-midi :

13h30

Fin des cours de l'après-midi : 15h45

APC & TAP (activités) : 15h45 à 16h45

ATP (aide aux devoirs) : 16h45 à 18h00

Sauf le vendredi, de **15h45 à 17h15** et garderie jusqu'à 18h00

AE (Accompagnement éducatif) :

Soit de **15h45 à 17h15**, soit de **16h45 à 18h00**

Récréations :

Récréation des petits le matin :

10h05 / 10h20

(Fin de la récréation Maternelle **10h35**)

Récréation des grands le matin :

9h45 / 10h00

Récréation des grands l'après-midi :

14h25 / 14h40

Récréation des petits l'après-midi :

14h45 / 15h00

(Fin de la récréation Maternelle **15h15**)

PERIODES SCOLAIRES :

Vacances scolaires

Rentrée des élèves :

mardi 1^{er} septembre 2015

Vacances de Toussaint

Fin des cours : samedi 17 octobre 2015 - Reprise des cours : lundi 2 novembre 2015

Vacances de Noël

Fin des cours : samedi 19 décembre 2015 - Reprise des cours : lundi 4 janvier 2016

Vacances d'hiver

Fin des cours : samedi 06 février 2016 - Reprise des cours : lundi 22 février 2016

Vacances de Pâques :

Fin des cours : samedi 2 avril 2016 - Reprise des cours : lundi 18 avril 2016

Fin d'année :

mardi 5 juillet 2015

Remise des résultats scolaires des enfants à leurs parents :

La remise des résultats scolaires des élèves se fait, en mains propres, aux parents ; aussi vous serez convoqués à l'école afin de rencontrer l'enseignant(e) ...

le samedi matin :

☞ **12 décembre 2015** (GS - CP - CE1 - CE2 – CM1 & CM2)

le samedi matin :

☞ **26 mars 2016** (GS - CP - CE1 - CE2 – CM1 & CM2) pour le deuxième trimestre,

le samedi matin **18 juin** 2016 pour le troisième trimestre (*pour les élèves dont le travail, la conduite et l'orientation le nécessiteront*).

L'heure de rendez-vous vous sera précisée une semaine avant la date (votre enfant devra être présent lors de l'entretien avec son enseignant(e)).

DATES A RETENIR

- ☞ **Semaine de santé, prévention et sécurité, du 14 au 18 mars 2016.**
- ☞ **Carnaval, samedi 23/04/16 (à confirmer) ;**
thème : Le bleu
- ☞ **Fête de l'école : Vendredi 3 juin 2016 (à confirmer)**

CHARTE DE LA LAÏCITE

1 La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

• • LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE • •

3 La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

• • L'ÉCOLE EST LAÏQUE • •

12 Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.



EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE

* Les élèves doivent respecter les horaires de l'école et **arriver à l'heure** le matin et l'après-midi ; aucun élève ne peut sortir de l'école pendant le temps scolaire sans l'autorisation écrite des parents.

1. En cas de **retard**, votre enfant ne sera pas accepté dans sa classe qu'il réintègrera après la récréation (charge à lui et à vous de récupérer les cours manqués). Il sera automatiquement dirigé vers le bureau par les dames de service. La classe commence à travailler dès lors qu'elle est rentrée et tout retard la perturbe et la ralentit.
2. D'autre part, **il ne sera pas inscrit à la cantine**.
3. Si les **retards** sont **systématiques** ou très **fréquents**, je ferai un **signalement** aux services sociaux de l'Inspection Académique.
4. Il en sera de même pour les **absences non justifiées** ou pour lesquelles nous n'aurions pas été prévenus (par un courrier, courriel ou un appel téléphonique).

* Les objets dangereux ou pouvant occasionner des blessures sont interdits à l'école.

* Le port d'objets personnels (montre, boucles d'oreille, bracelet, chaîne, jeux, ...) et la possession d'argent sont sous l'entièbre responsabilité des parents.

* Si les livres prêtés à votre enfant sont perdus ou détériorés, ils devront être remboursés ou remplacés.

* Chaque enfant doit **respecter** tous les adultes de l'école ainsi que les autres élèves.

* Les manquements graves à la discipline (*insultes, agressions, dégradations, vols, ...*) seront sévèrement sanctionnés.

* Toute **absence** doit être justifiée par la famille.

* Les demandes de dispense pour les activités sportives ne seront acceptées qu'accompagnées d'un certificat médical.

* Les parents sont régulièrement informés des résultats scolaires de leur enfant ; pour cela ils sont convoqués à l'école à la fin de chaque trimestre.

* La **laïcité** de l'enseignement doit être respectée, aussi tout objet ou vêtement à caractère partisan est interdit.

Je reconnais avoir lu et pris connaissance de la charte de la laïcité ainsi que du règlement intérieur de l'école et m'engage à les respecter.

A Orléans, le

Signature de l'élève :

Signature des parents :

REGLEMENT DE L'ECOLE

Les règles générales de l'école.

Je respecte les autres et les règles de vie ensemble (je suis poli...)...
 Je respecte tous les locaux scolaires, le matériel et les végétaux...
 Je suis un enfant prudent (par exemple, pas de jeux dangereux)...
 Je suis un enfant propre (par exemple, je me lave les mains régulièrement, je ne jette pas de papiers par terre)...
 J'oublie la violence, les grossièretés et je respecte les autres.
 Je fais appel aux médiateurs (ou adulte) pour régler les problèmes.

Ce que je dois faire.

- ☛ Je demande la permission aux enseignants pour aller aux WC.
- ☛ Je fais pipi dans les toilettes, je tire la chasse d'eau à chaque fois,
- ☛ je ferme les robinets et je signale s'il y a un problème...
- ☛ Je jette les papiers dans la poubelle...
- ☛ Je préviens les enseignants si je suis témoin d'un incident (chute d'un camarade, bagarre entre des élèves ou autre)...
- ☛ Je dois penser à jouer avec ceux qui sont seuls. •
- ☛ Je peux prendre un goûter léger (***pas de chips ni de bonbons***) et une boisson..
- ☛ Je joue aux jeux autorisés par le règlement intérieur de l'école (billes, cordes à sauter, élastiques, petites voitures ; seules les cartes à jouer traditionnelles sont autorisées).
- ☛ Je peux réaliser des tracés à la craie avec l'autorisation des enseignants (on n'écrit pas, on ne dessine pas n'importe quoi ni n'importe où) ..
- ☛ Le terrain de sport est réservé au football et on doit respecter le planning (il faut apprendre à le partager car tous ont le droit d'y jouer).
- ☛ Je range mon cartable sur les étagères du préau (les grands en haut) lorsque je vais en sport ou si je reste à l'étude.
- ☛ Je suis prudent dans les escaliers et je me déplace silencieusement et calmement dans les couloirs.

Ce que je ne dois pas faire.

- ☛ Je ne marche pas sur les jardins pédagogiques (en face de la cantine),
- ☛ ***Chewing-gums, sucettes, bonbons, sodas et chips sont interdits.***
- ☛ Je ne mets pas de sable sur les autres ou en dehors du bac. .
- ☛ Je ne sors pas de l'école sans autorisation (même à l'AE, à l'étude ou aux AES) ..
- ☛ Je ne prends pas les affaires des autres. .
- ☛ Je ne crache pas. .
- ☛ Je ne joue pas dans les toilettes. .
- ☛ Je ne sors pas de matériel scolaire dans la cour et ne rentre pas sous le préau ni dans les classes durant les récréations. .
- ☛ Je ne grimpe pas sur les bancs, sur les rebords de fenêtre, sur le grillage, la grille de la maternelle... .

Je soussigné, «Prénom_élève» «Nom_élève»., classe de . «Prénom_enseignant» «Nom_enseignant»., déclare avoir pris connaissance du règlement et de la charte de la laïcité et m'engage à les respecter.

Signature :

ASSURANCE SCOLAIRE

À RÉGLER AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2015

Je me permets de vous rappeler que, selon les termes de la circulaire de rentrée, l'assurance Responsabilité Civile (dommages causés par l'élève) et **L'ASSURANCE INDIVIDUELLE - ACCIDENTS CORPORELS** (dommages qu'il pourrait subir) sont **OBLIGATOIRES** pour les enfants fréquentant :

- ◊ la **GARDERIE**,
- ◊ **L'AIDE AUX DEVOIRS**,
- ◊ le **RESTAURANT SCOLAIRE**,
- ◊ les **ACTIVITES** proposées dans le cadre du contrat Ville - Enfant (**AES**).

En ce qui concerne l'étendue des garanties de l'assurance "individuelle - accident", je me permets d'appeler votre attention sur le caractère restrictif d'une limitation aux risques "invalidité - décès". Cette limitation ne permet pas la prise en compte des situations les plus courantes. Toutefois, la souscription d'une assurance permettant une couverture complète des risques encourus par votre enfant relève de votre seule appréciation. -

FREQUENTATION ET OBLIGATION SCOLAIRE

La fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire, conformément aux textes.

Les absences sont consignées, chaque demi-journée, dans un registre spécial tenu par le maître.

Toute absence est immédiatement signalée aux parents de l'élève, ou à la personne à qui il est confié, qui doivent dans les quarante-huit heures **en faire connaître les motifs**.

A la fin de chaque mois, le directeur d'école signale à l'Inspecteur d'Académie, les élèves dont l'assiduité est irrégulière, c'est-à-dire, ayant manqué la classe sans motif légitime ni excuses valables au moins quatre demi-journées dans le mois.

Toutefois, des autorisations d'absences peuvent être accordées par le directeur, à la demande écrite des familles, pour répondre à des obligations de caractère exceptionnel.

COOPERATIVE

Chers parents,

La coopérative scolaire permet aux enfants, avec les parents élus et les enseignants, de proposer et de décider d'éléments (*spectacles, sorties, atelier cuisine, voyages scolaires* ...) pour améliorer le quotidien de l'école. Des moyens financiers sont donc nécessaires.

Cette année, la cotisation est fixée à **7,00 € par enfant.**

Si vous avez 2 enfants ou plus inscrits à l'école Jean Mermoz, votre cotisation sera de **12,00 €.**

Veuillez croire, chers parents, en l'expression de notre sincère dévouement.

Pour le Bureau de la Coopérative,

Nom : «Titre» «Nom_resp» «Prénom_resp»

Prénom(s) de votre (vos) enfant(s) :

Classe(s) de :

Je paye : 7,00 €

en **espèces**.

12,00 €

en **chèque** (à l'ordre de la

« **CS EE J MERMOZ ORLEANS** »)

Date :

Signature :

POLE SPORTIF

Les élèves de CM1 et CM2, inscrits dans les activités *football, handball, tennis de table et judo*, iront dans les structures respectives, le **jeudi**, à partir de **14h15**.

Début : jeudi 8 octobre 2015.

Les **licences** seront à prendre et payer auprès du Directeur puis transmises par ses soins dans les clubs choisis.

Une **feuille d'inscription** sera distribuée au début du mois de septembre et à retourner rapidement.



DISPOSITIF EDUCATION NATIONALE

A.E.

INSCRIPTION :

L'inscription se fait auprès du maître ou de la maîtresse, ou auprès du directeur ; une inscription est à signer par les parents en début d'année scolaire.

Jour et heure	Activités	Cycle	Lieu	heure
LUNDI	Aide au travail scolaire	CE1	école Jean Mermoz	16h45 à 18h00
	Aide au travail scolaire	CE2	école Jean Mermoz	16h45 à 18h00
	Aide au travail scolaire	CM1	école Jean Mermoz	16h45 à 18h00
MARDI	Handball	③	Gymnase V. Fouillade	16h45 à 18h00
	Judo	②	école Jean Mermoz	16h45 à 18h00
	Aide au travail scolaire	CE1	école Jean Mermoz	16h45 à 18h00
	Aide au travail scolaire	CE2	école Jean Mermoz	16h45 à 18h00
	Aide au travail scolaire	CM1	école Jean Mermoz	16h45 à 18h00
JEUDI	Jujitsu	③	école Jean Mermoz	16h45 à 18h00
	Informatique	③	école Jean Mermoz	15h45 à 17h15
	Aide au travail scolaire	CE1	école Jean Mermoz	16h45 à 18h00
	Aide au travail scolaire	CE2	école Jean Mermoz	16h45 à 18h00
	Aide au travail scolaire	CM1	école Jean Mermoz	16h45 à 18h00
VENDREDI	Athlétisme	③	école Jean Mermoz	16h45 à 18h00
	Aide au travail scolaire	CE1	école Jean Mermoz	16h45 à 18h00
	Aide au travail scolaire	CE2	école Jean Mermoz	16h45 à 18h00
	Aide au travail scolaire	CM1	école Jean Mermoz	16h45 à 18h00

Les A.E. (Accompagnement Educatif) sont GRATUITS et une fiche d'inscription sera donnée en temps voulu.

Les ateliers commenceront le 10 novembre sauf pour les ATS (Aide au Travail Scolaire, mi-septembre).

* * * * *

Tout enfant inscrit doit être présent.

Toute absence doit être notée et signée dans le cahier de liaison.

Les inscriptions se font pour l'année.

DISPOSITIF MAIRIE

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

INSCRIPTION :

L'inscription se fait auprès de la référente péri-scolaire.

La carte de Quotient Familial est obligatoire.

TARIFS EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL :

Tarifs à l'unité :

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
0,31 €	0,58 €	0,87 €	1,09 €	1,32 €	1,57 €	1,72 €	1,87 €	1,98 €	2,01 €

Non orléanais	Occasionnel
2,08 €	2,17 €

FONCTIONNEMENT :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi (de 7h30 à 8h20)

Mercredi midi (de 11h30 à 12h30)

Vendredi soir (de 17h15 à 18h00)

* * * * *

TOUT ENFANT POSANT DES PROBLEMES DE COMPORTEMENT OU DE DISCIPLINE POURRA ETRE EXCLU DU DISPOSITIF D'ACCUEIL APRES RENCONTRE AVEC LES PARENTS.

**Le règlement est à effectuer auprès de la référente du péri-scolaire,
Delphine MOKRZYCKI.**



L'AIDE AU TRAVAIL PERSONNEL (ÉTUDE)

INSCRIPTION :

L'inscription se fait auprès de la référente péri-scolaire.

L'inscription à l'Aide aux Devoirs implique **une fréquentation régulière** ; toute absence doit être signalée oralement, par écrit ou par téléphone **par les parents**.

La carte de Quotient Familial est obligatoire.

TARIFS EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL :

L'Aide aux Devoirs est gratuite du QF 01 au QF 07.

Tarifs à l'unité :

A à G	H	I	J	Enfant non orléanais	Ticket occasionnel
GRATUIT	0,50 €	0,98 €	1,17 €	1,41 €	2,17 €

FONCTIONNEMENT :

Lundi, mardi et jeudi après les TAP.

◆ De 16h45 à 18h00 : travail en groupe dans les classes

Vendredi après la classe.

◆ De 15h45 à 17 h 15 : travail en groupe dans les classes

Recréation, goûter (*Il est interdit aux enfants restant à l'aide aux devoirs de sortir de l'école ; veuillez donc prévoir leur goûter à l'avance (pas de chips et/ou soda) ou le leur apporter dans le SAS).*

◆ * * * * *

TOUT ENFANT POSANT DES PROBLEMES DE COMPORTEMENT OU DE DISCIPLINE POURRA ETRE EXCLU DU DISPOSITIF D'AIDE AUX DEVOIRS APRES RENCONTRE AVEC LES PARENTS.

IL EN SERA DE MEME POUR LES ENFANTS RESTANT REGULIEREMENT APRES 18H00.

Tout enfant inscrit doit être présent.

Toute absence doit être notée et signée dans le cahier de liaison.

Si cela n'est pas fait votre enfant n'a aucune raison de sortir de l'enceinte de l'école et restera donc à l'accueil périscolaire qui est **payant**.

Le règlement est à effectuer auprès de la référente du péri-scolaire

LES TEMPS D'ACTIVITES PERIS-COLAIRE (TAP)

INSCRIPTION :

L'inscription se fait auprès du maître ou de la maîtresse, de la coordonnatrice péri-scolaire ou auprès du directeur ; elle est à signer (pour l'année) par les parents en début d'année scolaire.

TAP des maternels : ils prendront la forme d'un temps ludique animé par les ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) et en complément par des enseignants et/ou des animateurs diplômés.

TAP des élémentaires : les enfants pratiqueront des activités diversifiées à vocation éducative, organisées sous forme d'ateliers découverte (sportifs, culturels, artistiques...).

Ils seront pris en charge par des associations, intervenants spécialisés ou enseignants.

Les activités auront lieu au sein de l'école mais pourront également se dérouler dans des espaces tels que les gymnases, terrains de sport ou dans des salles municipales.

* * * * *

Les ateliers commenceront dès la rentrée et sont GRATUITS.

Tout enfant posant des problèmes de comportement ou de discipline pourra être exclu du dispositif d'Aide aux Devoirs ou TAP après rencontre avec les parents.

Il en sera de même pour les enfants restant régulièrement après 18h00.

* * * * *

Tout enfant inscrit doit être présent.

Toute absence doit être notée et signée dans le cahier de liaison.

Si cela n'est pas fait votre enfant n'a aucune raison de sortir de l'enceinte de l'école et restera donc à l'accueil périscolaire qui est **payant**.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

INSCRIPTION :

La feuille d'abonnement doit être complétée et rapportée à l'école.

Tout changement dans l'abonnement doit être signalé au moins 2 jours à l'avance.

FACTURATION :

La somme à régler chaque mois dépend du nombre de repas réellement consommés ; pour ceci, le pointage des présents se fait dans la classe, **chaque matin avant 9 h 30**.

PRIX DES REPAS :

La carte de Quotient Familial verte est nécessaire pour connaître le prix du repas :

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
0,50 €	1,13 €	1,66 €	2,15 €	2,51 €	3,00 €	3,32 €	3,71 €	3,89 €	4,07 €

REPAS OCCASIONNEL :

Il faut inscrire votre enfant auprès du directeur 2 jours avant ; une facture vous sera adressée ultérieurement (Prix d'un repas : **4,66 €**).

* * * * *

EN ACCORD AVEC LA MAIRIE, LE DIRECTEUR PEUT DEMANDER UNE EXCLUSION TEMPORAIRE OU DEFINITIVE DU RESTAURANT SCOLAIRE POUR TOUT ENFANT POSANT DES PROBLEMES DE COMPORTEMENT OU DE DISCIPLINE PENDANT L'INTERCLASSE DU MIDI.

FICHE DE SUIVI DE CLASSE

En classe, je m'engage à respecter les règles établies en commun.

PERIODE 1

						Signature parents	Signature directeur
Lever le doigt pour avoir la parole							
Rester calme, ne pas bavarder							
Respecter les autres, ne pas frapper							
Chuchoter lors d'un travail collectif							
Respecter le matériel (le sien, celui des autres et le collectif)							
Aller aux toilettes lors des récréations							
Etre poli, ne pas insulter.							
Se déplacer en silence en classe ou dans les couloirs, sans courir							
Se ranger à la sonnerie							
Apprendre ses leçons, faire ses devoirs à la maison							
Faire signer ses cahiers ou autres documents							
Arriver à l'heure en classe							

= Règle non respectée

En classe, je m'engage à respecter les règles établies en commun.

PERIODE 2

						Signature parents	Signature directeur
Lever le doigt pour avoir la parole							
Rester calme, ne pas bavarder							
Respecter les autres, ne pas frapper							
Chuchoter lors d'un travail collectif							
Respecter le matériel (le sien, celui des autres et le collectif)							
Aller aux toilettes lors des récréations							
Etre poli, ne pas insulter.							
Se déplacer en silence en classe ou dans les couloirs, sans courir							
Se ranger à la sonnerie							
Apprendre ses leçons, faire ses devoirs à la maison							
Faire signer ses cahiers ou autres documents							
Arriver à l'heure en classe							

= Règle non respectée

En classe, je m'engage à respecter les règles établies en commun.**PERIODE 3**

						Signature parents	Signature directeur
Lever le doigt pour avoir la parole							
Rester calme, ne pas bavarder							
Respecter les autres, ne pas frapper							
Chuchoter lors d'un travail collectif							
Respecter le matériel (le sien, celui des autres et le collectif)							
Aller aux toilettes lors des récréations							
Etre poli, ne pas insulter.							
Se déplacer en silence en classe ou dans les couloirs, sans courir							
Se ranger à la sonnerie							
Apprendre ses leçons, faire ses devoirs à la maison							
Faire signer ses cahiers ou autres documents							
Arriver à l'heure en classe							

= Règle non respectée

En classe, je m'engage à respecter les règles établies en commun.**PERIODE 4**

						Signature parents	Signature directeur
Lever le doigt pour avoir la parole							
Rester calme, ne pas bavarder							
Respecter les autres, ne pas frapper							
Chuchoter lors d'un travail collectif							
Respecter le matériel (le sien, celui des autres et le collectif)							
Aller aux toilettes lors des récréations							
Etre poli, ne pas insulter.							
Se déplacer en silence en classe ou dans les couloirs, sans courir							
Se ranger à la sonnerie							
Apprendre ses leçons, faire ses devoirs à la maison							
Faire signer ses cahiers ou autres documents							
Arriver à l'heure en classe							

= Règle non respectée

En classe, je m'engage à respecter les règles établies en commun.**PERIODE 5**

						Signature parents	Signature directeur
Lever le doigt pour avoir la parole							
Rester calme, ne pas bavarder							
Respecter les autres, ne pas frapper							
Chuchoter lors d'un travail collectif							
Respecter le matériel (le sien, celui des autres et le collectif)							
Aller aux toilettes lors des récréations							
Etre poli, ne pas insulter.							
Se déplacer en silence en classe ou dans les couloirs, sans courir							
Se ranger à la sonnerie							
Apprendre ses leçons, faire ses devoirs à la maison							
Faire signer ses cahiers ou autres documents							
Arriver à l'heure en classe							

= Règle non respectée

RAPPEL :

- ☛ 5 croix entraînent un avertissement.
- ☛ Une faute grave (vol, manque de respect à l'encontre d'un adulte, bagarre, violence...) peut entraîner un avertissement direct.
- ☛ Celui-ci sera signé par l'enseignant(e), les parents puis le directeur.
- ☛ Les parents pourront être convoqués directement ou en cas de récidive.

SUIVI DE CONDUITE

Date de l'avertissement	Motif	Signature de l'enseignant	Signature des parents	Directeur

